



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020593

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 25/11/2024 7H03 C:025201 I:29595
V/REF : 971894
V/Email reçu le Lundi 25/11/2024 à 7H03

SEMCODA
Agence de Bourggoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 06233
IMMEUBLE : RUE DES LILAS -6233
35, RUE DES LILAS
.
01120 DAGNEUX

Vaulx en Velin, le 24 Février 2025

Référence Marché: M_230209001-1
LOCALISATION : ALLEE N35 LILAS - LOGEMENT DE MME TALEB AU 2EME - TEL *06 48549427*
MOTIF : INTERVENIR POUR REMISE EN ETAT DE LA PORTE FENETRE
Donneur d'ordre : M. A.K YOBOUET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 03/12 A 13H45 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME TALEB AU 2EME ETAGE
CONSTAT: PORTE-FENETRE BLOQUEE EN POSITION FERMEE
LA CREMONE EST CASSEE
DEPOSE DE LA PORTE
MISE EN PLACE D'UNE CREMONE PROVISOIRE
CONTROLE OUVERTURE/FERMETURE - OK
RECHERCHE DU MODELE A L'IDENTIQUE AUPRES DE NOS FOURNISSEURS

NOUS CONSTATONS DE PLUS QUE 2 AERATION DE LA FENETRE SONT HORS-SERVICE
ET A REMPLACER

LE 13/12 A 14H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME TALEB AU 2EME ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT AERATION PORTE FENETRE SALON X2
DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA CREMONE PORTE FENETRE SALON
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

PREVOIR LE REMPLACEMENT GRILLE AERATION DE 2 CHAMBRES ET CUISINE
CAR ELLES SONT VETUSTES
REPLI DU CHANTIER

LE 27/01 A 09H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME TALEB AU 2EME ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DES GRILLES D'AERATION DANS LES CHAMBRES CAR
DANS LA CUISINE IL N'Y PAS DE GRILLE D'AERATION SUR LA FENETRE MAIS
BOUCHE VMC

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CS LCOMPTER Email envoyé le 28/01/25 a 14H44 _ Envo i (CR/AB)
MP LCOMPTER Email envoyé le 13/12/24 a 17H51 _ Envo i (CR/AB)
PREVOIR LE REMPLACEMENT GRILLE AERATION DE 2 CHMABRES ET CUISINE
NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.BJ 01	3	50,57		50,57
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	3	50,57		50,57
1,00	MS00047-Rempl.Crémone verrou 2/3 galets	6	126,41		126,41
2,00	MS00054-Création entrée d'Air pour VMC	6	60,67		121,34
2,00	MS00054-Création entrée d'Air pour VMC	51	61,38		122,76
TOTAL H.T.					471,65
T.V.A. a 10,00%					47,16
TOTAL T.T.C.En EURO					518,81

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 971894 du 23/11/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME TALEB HAJER

35 RUE DES LILAS

01120 DAGNEUX

Référence de la Demande

N°: 790 513 du 21/11/2024

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat. 1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230209001-1

Téléphone : 06.48.54.94.27

06233-00001-00001-00022 H / Type 4 Et.02 B

Etage : 02

Date entrée: 28/10/2019

Délai

Date limite exécution : 08/12/2024

Observations

REMISE EN ETAT DE LA PORTE FENETRE

RDV AU 06-48-54-94-27

travaux à réaliser et à facturer avant le 31/12/2024

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
MS00028 MENUISERIE SERRURERIE EXTERIEURE	1,00				
MS00052 Réglage delocage porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
				Total H.T.	101,14
				Total TVA	10,12
				Total TTC	111,26

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par YOBOUET Alain Kwasshy le 23/11/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence
Magali CONTAMIN

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

EDN5



Bon de Commande

N° : 971894 du 23/11/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **35 RUE DES LILAS 01120 DAGNEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **25/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 971894